



Bastien Coriton. (Photo d'archive PN)

« Le seul avec qui ça se passe mal »

Voilà au moins un point sur lequel les élus seront d'accord avec Michel Dakar.

« Pour moi, l'affaire est réglée, lance un Jean-Claude Weiss visiblement agacé. On s'est conformé aux recommandations de l'expert pour résoudre le problème. » Il reconnaît sans difficulté qu'une « gêne sonore » a pu exister, et assure qu'il fera vérifier que « tout est bien respecté. »

« Ce n'est jamais assez »

Christian Lemaître, le responsable des cinq centres aquatiques de l'intercommunalité, est moins diplomatique que son supérieur hiérarchique : « On a l'impression que quoi que

l'on fasse, ça ne sera jamais assez. Il n'y a eu aucune provocation de maîtres-nageurs, qui pour la plupart ne connaissent pas M. Dakar, ou la rotation de nos équipes. On a même avancé d'une heure nos horaires de la fête des associations en septembre, en signe de bonne volonté. C'est le seul voisin avec qui ça se passe mal : on avait de très bons rapports avec un couple de personnes âgées qui vivaient avant juste au-dessus de la chapelle, plus près encore de la piscine. Ils s'accommodaient très bien du bruit, ils savaient que c'était très ponctuel. Ils nous apportaient souvent des cerises du jardin. »

Subornation de témoins

Bastien Coriton émet lui aussi des réserves sur le personnage : « On a

l'impression que si ce n'est pas ça, ce sera autre chose. C'est sans fin. » Au printemps dernier, Michel Dakar a demandé la récusation de l'expert, arguant de sa prétendue partialité dans le dossier.

L'affaire a été portée devant le procureur de la République par le Villequiérais, avec des accusations de subornation de témoins et de faux et usages de faux portées à l'encontre de Jean-Claude Weiss et du maire de Rives-en-Seine. « Je suis très serein, commente ce dernier. J'attends juste que la justice nous dédouane. On a hésité à porter plainte, mais ça risquerait seulement d'envenimer les choses. »

B. D.